



ASSOCIATION DU NOTARIAT FRANCOPHONE

Lettre d'information

n° 27
JUN 2014



De haut en bas, de gauche à droite. Soirée au musée Jacquemard-André : L. Dejoie, J. Tarrade et R. Badinter / Marie Planchard / Réunion de l'ANF à Marseille.

2 ÉDITORIAL

du président Laurent Dejoie

3 ÉVÉNEMENT

- Renouvellement des instances de l'ANF
 - Autour des « Enfants fantômes »
-

8 VIE DES CHAMBRES

La belle vitalité des Chambres notariales

13 ANF EN ACTION

15 ACTUALITÉS

16 CONVERGENCES

L'association *Matins du monde*

LA FRANCOPHONIE, VALEUR D'AVENIR



LAURENT DEJOIE,
Président de l'Association
du notariat francophone

Chacun sait qu'au-delà d'une langue, que nous serons de plus en plus nombreux à partager, les principes de diversités culturelles, économiques et juridiques fondent la francophonie et dépassent ses limites traditionnelles.

Le notariat francophone s'inscrit dans cette dynamique. La récente université du notariat d'Afrique à Abidjan, en avril dernier, a montré l'envie de formation des notaires africains et de leurs collaborateurs.

L'assemblée générale de notre association a renouvelé ses instances dirigeantes où notaires européens, américains et africains, affichent une volonté de collaborer ensemble et de promouvoir les valeurs de notre droit continental.

Valeur d'avenir

Les mois à venir seront importants.

- L'adoption d'une loi notariale en République Démocratique du Congo va nous mobiliser, notamment pour la formation de nos futurs confrères.
- Dans le prolongement de la parution de l'ouvrage *Les enfants fantômes* qu'Abdoulaye Harissou et moi-même avons coécrit, il nous faut envisager des actions de terrain pour affirmer le rôle social du notariat.

Immergé dans la société, le notariat francophone est aussi une valeur d'avenir! ■

La Lettre d'information de l'ANF est éditée par l'Association du Notariat Francophone
60 bd de La Tour Maubourg 75007 Paris
www.notariat-francophone.org contact.francophonie@notaires.fr

Directeur de la publication
LAURENT DEJOIE,
Président de l'ANF

Responsable éditoriale
ANNE MARIE CORDELLE
01 44 90 30 00
anne-marie.cordelle.csn@notaires.fr

Rédaction en chef déléguée
ALAIN GRUMBERG
grumberg@futuraingpress.com
FUTURING PRESS
37, rue de Bellefond

75009 Paris
01 48 78 02 17
www.futuraingpress.com

Photographies
ABDOU DIOURI,
SEMMY DEMMIQOU

Direction artistique
MARION BRISSON

06 22 58 37 55
marion.chap@orange.fr

Coordination d'impression
PUBLINOT
44, rue du Général Foy
75008 Paris

Renouvellement des instances de l'ANF

L'Association du notariat francophone a tenu deux réunions le 16 juin 2014 en marge du 110^e Congrès des notaires de France à Marseille : une assemblée générale extraordinaire et son assemblée ordinaire annuelle.

L'assemblée extraordinaire a procédé au renouvellement des membres du conseil d'administration et du bureau. En ce qui concerne la première instance, le président de l'ANF, Laurent Dejoie, a rappelé qu'il « est composé de 12 membres dont :

- 5 membres représentant les pays francophones du continent européen,
- 5 membres représentant les pays francophones du continent africain,
- 2 membres représentant les pays francophones du continent américain. »

Ont été élus :

Au Conseil d'administration :

- ▶ James Dupont (Belgique)
- ▶ Tomasz JANIK (Pologne)
- ▶ Laurent Dejoie (France)
- ▶ Laurent Besso (Suisse)
- ▶ François Grimaldi (France)
- ▶ Mouhamed Tchassona Traoré (Togo)
- ▶ Christiane Bitty Kouyaté (Côte d'Ivoire)
- ▶ Ganiou Adéchy (Bénin)
- ▶ Abdoulaye Harissou (Cameroun)
- ▶ Salomon Louboula (Congo Brazzaville)
- ▶ Gérard Guay (Canada)
- ▶ Denis Marsolais (Canada)

Au Bureau :

- ▶ Président : Laurent Dejoie (France)
- ▶ Vice-Présidents : Denis Marsolais (Canada) et Christiane Bitty Kouyaté (Côte d'Ivoire)
- ▶ Secrétaire général : Abdoulaye Harissou (Cameroun)
- ▶ Trésorier : François Grimaldi (France)



L'assemblée générale ordinaire a été l'occasion pour le président de présenter le rapport d'activités de l'année écoulée sous la forme de multiples participations, entre autres :

- au colloque OHADA à Paris (sept. 2013) et aux cérémonies du 20^e anniversaire de l'OHADA (oct. 2013) au Burkina Faso,
 - aux Jeux de la francophonie à Nice (sept. 2013),
 - au Grans Montana Forum Afrique de Bruxelles (sept. 2013 et sept. 2014),
 - au Congrès des notaires d'Afrique (nov. 2013),
 - à l'Africa SMB Forum de Casablanca (mars 2014),
 - à la remise du Prix Turgot de la francophonie (mars 2014),
 - à l'université du notariat d'Afrique en Côte d'Ivoire (avril 2014),
 - à la IX^e conférence des OING accréditées auprès de l'OIF à Dakar (juin 2014), etc.
- Lire les contributions de l'ANF pages 13 et 14. ■

Autour des «Enfants fantômes»

L'ouvrage de Laurent Dejoie et d'Abdoulaye Harissou *Les enfants fantômes*¹, préfacé par Robert Badinter, contribue à la réflexion sur les enfants non enregistrés à la naissance dans le monde. Sa parution a donné lieu à de nombreuses manifestations. Revue de détails en photos.



① **Table ronde du 6 mai au Conseil supérieur du notariat (CSN) intitulée : *Le droit à l'identité est-il un rempart de la protection de l'enfant ?*** De gauche à droite : Michelle Perrot, directrice des Programmes de Plan, Salmey Bebert, protection de l'enfance de l'Unicef au Niger, Laurent Dejoie, président de l'ANF, Michèle Barzach, présidente de l'Unicef France, Abdoulaye Harissou, secrétaire général de l'ANF, Martine Anstett, direction de la Paix, Démocratie et Droits de l'homme de l'OIF et Vincent Picard, membre de la communauté de Sant'Egidio.

1. Edité par les éditions Albin Michel. Mai 2014. 16 €.



2 Lancement officiel de l'ouvrage au musée Jacquemart-André, le 6 mai à Paris. De gauche à droite : Jean Tarrade, président du CSN, les auteurs, Robert Badinter, ancien garde des Sceaux et ancien président du Conseil Constitutionnel, Michèle Barzach, Marie Derain, Défenseure des enfants, Christophe Guilhou, direction de la Paix, Démocratie et Droits de l'Homme de l'OIF et Vincent Picard.



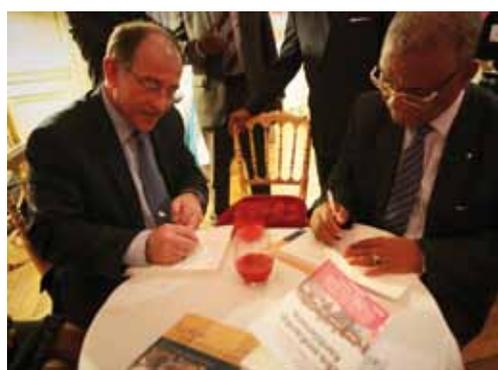
3 Robert Badinter, Jean Tarrade et Abdoulaye Harissou parcourent l'exposition photos.



4 Laurent Dejoie, Jean Tarrade et Robert Badinter au musée Jacquemart-André.



5 Robert Badinter et Michèle Barzach, entourés des auteurs de l'ouvrage.



6 Séance de dédicaces au musée Jacquemart-André.

>>>

ÉVÈNEMENT



7 Présentation de l'exposition photos sur l'identité des enfants au MUCEM (musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée), le 15 juin à Marseille. De gauche à droite : Mohamed Azzedine Salah, représentant l'Unicef, Abdoulaye Harissou, Jean Tarrade, Laurent Dejoie, et Xavier Mery, maire adjoint de Marseille chargé de l'Intégration et de la lutte contre l'exclusion.



8 L'exposition photos au MUCEM à Marseille.



9 Séance de dédicaces lors du Congrès des notaires à Marseille, le 16 juin 2014, sur le stand de l'Unicef.

BELGIQUE



TRIBUNAL DE LA FAMILLE ET DE LA JEUNESSE

La loi du 30 juillet 2013 a créé un tribunal de la famille et de la jeunesse. Il s'agit d'une section du tribunal de première instance qui va regrouper l'ensemble des compétences judiciaires relatives aux contentieux familiaux et aux problématiques de la jeunesse. Ceci a pour but d'harmoniser les règles de procédure, de réduire les coûts, d'éviter les renvois de tribunal en tribunal. Le tribunal de la famille sera compétent pour tous les litiges familiaux (divorce, séparation, successions, liquidation et partage).

eRegistration

La loi du 21 décembre 2013 portant des dispositions fiscales et financières diverses a mis en place le cadre législatif pour la

transmission électronique entière des données entre les notaires et le service public fédéral finances (enregistrement et publicité hypothécaire d'actes). Les formalités d'enregistrement et les formalités hypothécaires pourront donc être réalisées complètement de manière électronique, en une seule opération, évitant ainsi les déplacements et transferts de documents papier vers les bureaux d'enregistrement et conservations des hypothèques. Le délai pour la présentation des actes est désormais unifié et réduit à 15 jours maximum. Le dispositif est opérationnel depuis avril et l'application va peu à peu s'ouvrir à toutes les études notariales du pays, en fonction des différentes antennes du service public fédéral finances. ■

POLOGNE



APRÈS LA DÉRÉGULATION

La loi de dérégulation du 23 août 2013 provoque des changements dans la pratique notariale en Pologne.

L'entrée en vigueur de la loi de dérégulation a marqué un tournant pour le notariat polonais.

- D'une part, le stage des notaires-assistants, qui constituait une forme de stage professionnel et une période d'instruction pratique de la profession, a été aboli.
- D'autre part, une catégorie de personnes ayant droit à exercer des activités notariales, complètement nouvelle, a été créée : celle des remplaçants notariaux et, dans certaines limites, des notaires-

stagiaires. Actuellement, la candidature pour la nomination au poste du notaire peut être posée par une personne ayant achevé le stage du notaire-stagiaire et passé l'examen professionnel, sans stage supplémentaire.

Selon les statistiques, environ cent nouvelles études notariales étaient créées annuellement en Pologne. En 2013, leur nombre a augmenté de 250 et il y a eu 154 candidatures au poste du remplaçant notarial. Dans les six mois qui ont suivi >>>

VIE DES CHAMBRES

>>> la loi de dérégulation, le nombre des personnes autorisées à exercer la profession s'est accru de presque 10%.

La concurrence dans le milieu notarial devient donc plus vive en raison de l'accroissement brusque du nombre des notaires et de la diminution du nombre des activités notariales, dans la période des années 2008-2012.

L'inquiétude du Conseil national du notariat n'est pas seulement due à l'accroissement du nombre des notaires. La période de la concurrence aiguisée et la moins

bonne préparation professionnelle des jeunes notaires pourraient se traduire par des erreurs lors des actes notariaux ce qui entrainerait une augmentation du nombre des procédures disciplinaires et de dédommagement.

Le Conseil national du notariat dépose une demande auprès du tribunal constitutionnel afin de démontrer le caractère divergent d'avec la Constitution de la Pologne de plusieurs solutions proposées au sein de la loi de dérégulation ainsi que des fautes au niveau du processus législatif qui dérogent manifestement à la législation correcte. ■

ROUMANIE



CÉLÉBRATIONS DE LA FRANCOPHONIE

PAR LARISA IONITA, DÉPARTEMENT DES AFFAIRES EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET PROTOCOLE

«*La journée internationale de la francophonie² est l'occasion de rendre hommage à l'incroyable volonté des Roumains de parler français*», a déclaré Philippe Gustin, ambassadeur de France en Roumanie, à cette occasion. Le Groupe des ambassades, délégations et institutions francophones en Roumanie (GADIF) a soutenu de nombreuses activités.

Six événements majeurs ont marqué les manifestations 2014:

- La réunion de la Conférence des présidents de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie/région Europe, tenue du 20 au 24 mars;
- La soirée de gala de la Francophonie, organisée par le ministère des Affaires étrangères de Roumanie, le 20 mars, à l'Athénée roumain;
- L'attribution au musée national du paysan roumain du label GADIF, le 13 mars 2014, pour sa contribution à la défense et la promotion de la langue française;

- Les journées du film francophone (du 19 au 30 mars, à Bucarest, Cluj-Napoca, Iasi, Timisoara et Buzau), organisées par l'Institut français en partenariat avec les membres GADIF et dédiées au thème de «la famille». Cette édition a abordé des sujets majeurs: la pauvreté familiale et l'exclusion sociale, l'équilibre entre travail et famille, la promotion de l'intégration sociale et de la solidarité intergénérationnelle au sein des familles et des communautés;
- Le colloque *D'une langue à l'autre. Bilinguisme et questionnement identitaire dans l'espace littéraire francophone*, organisé le 28 mars par le Centre d'étude des lettres belges de langue française de l'université *Babes-Bolyai* de Cluj-Napoca (CELB);
- Le festival *Francochanson*, un concours de musique francophone organisé, les 29 et 30 mars, par le centre culturel francophone à Buzau. ■

2. Célébrée chaque 20 mars.

CONGO



ACTUALITÉS

PAR ESTHER NANETTE NOTE, PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES

Le 31 janvier 2014, le bureau de la chambre nationale des notaires du Congo a conféré avec le ministre de la Justice sur les retombées de la lettre numéro 1000/MJDH/SGJ/DACS du 30 décembre 2013 portant suspension des nominations des notaires jusqu'à l'adoption et la promulgation de la loi numéro 017/89 du 29 septembre 1989 révisée régissant la profession des notaires. Corrélativement, le ministère de la Justice a entrepris de suspendre également les inscriptions des stagiaires au registre des stages.

Du contrôle des offices notariaux, initié par la chambre nationale des notaires du Congo et le ministère de tutelle, il ressort que le notariat congolais compte actuellement 68 notaires agissant individuellement ou regroupés en Société civile professionnelle. Cependant, deux notaires sont absents du Congo pour des raisons inconnues : un pour raison de santé et l'autre pour

cause de rapprochement d'époux, depuis plus d'une année. De ce constat, notre ministère de tutelle envisage de prendre les mesures disciplinaires et sanctions qui s'imposent.

Points divers

- La chambre nationale projette de faire établir des cartes professionnelles dont les maquettes sont en cours de confection.
- Les 7 et 8 avril 2014, la chambre nationale a pris part au séminaire de formation portant sur les actes uniformes relatifs au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique de l'OHADA révisés.
- Enfin, la chambre nationale a pu obtenir du Protocole national sa prise en compte en qualité de corps constitué national. ■

TCHAD



LE NOTARIAT TCHADIEN À L'HONNEUR

Deux membres de l'Ordre des notaires du Tchad ont été appelés au gouvernement de la République du Tchad, en décembre 2013 :

- Béchir Madet, en qualité de ministre de la Justice, garde des Sceaux ;
- Rosine Amane Djibergui, en tant que ministre des Affaires sociales, de la famille et de la solidarité nationale. Elle était pré-

cédemment au ministère de la Poste et des Nouvelles technologies de l'information (NTIC).

Ces deux nominations, pour exécuter le programme ambitieux du gouvernement, démontrent la vitalité du jeune notariat tchadien, libéralisé le 22 novembre 2006. ■

>>>

SÉNÉGAL



DYNAMISME DU NOTARIAT

La famille du notariat au Sénégal s'est agrandie en accueillant 31 nouveaux membres répartis comme suit :

- Dix nouveaux notaires nommés aux termes du décret n° 2014 414, en date du 31 mars 2014.

- Vingt-et-un nouveaux stagiaires admis par voie de concours (résultats proclamés le 23 février 2014).

Dans le cadre de la collaboration avec les organismes étatiques, la chambre des notaires a veillé sur la bonne mise en œuvre des réformes intervenues respectivement les 20 janvier et 4 février 2014, portant notamment sur la formalité fusionnée en matière foncière et sur le nouvel Acte Uniforme portant droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (OHADA).

La chambre des notaires a participé activement aux travaux menés par l'agence chargée de la promotion de l'investis-

sement et des grands travaux (Apix), en vue de la mise en place de la plateforme électronique de création d'entreprises. Cette collaboration est venue consolider le partenariat entretenu, notamment avec les ministères de l'Urbanisme et de l'habitat, de la Promotion des investissements et du partenariat, de l'Economie et des finances, de la Commission de la réforme foncière, et de la Caisse des dépôts et consignations.

La chambre des notaires a assisté aux réunions tenues par le Comité de veille sur le suivi des indicateurs du rapport de Doing Business et le ministère de la Justice avec le projet de modernisation du registre du commerce et du crédit mobilier.

Au niveau international, le notariat sénégalais fait partie des pays pilotes du projet « Sceau notarial sécurisé (SNS) » lancé par l'Union internationale du notariat (UNIL). ■

QUÉBEC



GÉRARD GUAY, NOUVEAU PRÉSIDENT

Gérard Guay a été élu par ses pairs à la présidence de la chambre des notaires, en avril dernier. A cette occasion, il a déclaré : *« J'arrive dans un contexte où le marché des services juridiques est en pleine mutation. Les exigences du public envers les professionnels sont de plus en plus élevées. Quant aux attentes des notaires, elles sont clairement connues et nombreuses. Mon défi consiste maintenant à mettre en œuvre un plan d'action précis et audacieux qui tiendra compte de ces éléments, et ce, dans le respect de la mission première d'un*

ordre professionnel, la protection du public ».

Notaire depuis 1987, Gérard Guay exerce en pratique privée, principalement à Drummondville, dans le centre du Québec. Il déploie de nombreuses activités :

- Il est chargé de cours au programme de notariat de la faculté de droit de l'université de Montréal depuis 1995. Il est lauréat de la médaille d'honneur de la chambre des notaires.

- Il est associé à la formation continue des membres de sa profession, en étant régulièrement conférencier aux cours de perfectionnement du notariat et pour des formations spécifiques données dans les différentes régions du Québec.
- En tant que spécialiste en droit non contentieux et en succession, il est rédacteur de textes pour son ordre professionnel concernant la tutelle au mineur ainsi que le mandat en cas d'incapacité. Il est également rédacteur de nombreux modèles d'actes et de procédures utilisés par ses confrères et consœurs du Québec.
- Il a représenté son ordre professionnel au comité ministériel sur la réforme du Code de procédure civile, dont les travaux ont largement influencé la loi d'application du Code civil du Québec.
- Enfin, il a présidé le comité de législation de la chambre des notaires au cours du dernier triennat. ■

TOGO



NOUVEAU CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE

PAR KADJAKA-ABOUGNIMA MOLGAH, PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES

L'adoption du nouveau Code togolais des personnes et de la famille, survenue le 29 juin 2012, est l'aboutissement de deux ans d'échanges, avec la participation d'acteurs étatiques, de la société civile et d'experts du droit, en vue d'un consensus autour de la modification de plusieurs articles du Code de 1980. Ce dernier contenait des dispositions à caractère discriminatoire à l'égard des femmes et des enfants. Le nouveau code protège mieux les droits de la femme.

La chambre des notaires se réjouit de son plaidoyer en faveur des nouvelles dispositions, en ce qui concerne notamment les régimes matrimoniaux.

- Pour le statut primaire, notamment la contribution aux charges du mariage, chaque époux peut désormais s'acquitter de sa contribution en la prélevant sur les ressources dont il a l'administra-

tion et la jouissance par son activité au foyer ou sa contribution à la profession de l'autre (article 100, al5).

- Pour le logement familial, les locaux qui servent de résidence commune sont équitablement gérés par les deux époux, solidairement débiteurs des loyers.
- Des innovations ont été apportées dans l'accès libre des deux époux à la profession de leur choix et sur les droits successoraux.
- Les dispositions du nouveau Code renforcent la protection des droits de la femme en ce qui concerne l'application de la coutume du défunt sur le conjoint survivant, la protection du conjoint survivant contre les rites de deuil impertinents et dégradants et la protection de ses droits au logement à compter de l'ouverture de la succession. >>>

VIE DES CHAMBRES

>>>

- Enfin, les notaires sont fiers des réformes apportées aux dispositions relatives aux droits successoraux portant entre autres sur l'élimination des collatéraux privilégiés de l'ordre successoral, au rang des droits successoraux du conjoint survivant dans l'énumération des droits, la quotité du droit à la succession du conjoint survivant en cas de présence ou d'absence des descendants,

des père et mère du défunt et celle des libéralités dans la réserve héréditaire. Le nouveau Code des personnes et de la famille contient des dispositions qui renforcent la capacité juridique de la femme, mais de nombreux défis méritent d'être relevés afin de permettre à la femme togolaise de véritablement s'épanouir dans son mariage et de jouir de ses droits en cas de décès de son conjoint. ■

MACÉDOINE



NOUVELLES LOIS

D'avril 2013 à avril 2014, le Parlement de la République a adopté de nouvelles lois et amendements octroyant de nouvelles compétences aux notaires.

PAR ZORICA PULEJKOVA, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES

Une nouvelle loi sur le notariat, en cours d'adoption, prévoit notamment l'introduction du titre notaire en forme électronique, des enregistrements électroniques, l'établissement d'une académie du notariat, l'établissement d'un archivage numérique central des titres notaires, etc.

La loi sur le cadastre des biens immobiliers prévoit la distribution des données du GCIS en forme numérique (émission des titres de propriété). Les notaires reçoivent ces données de l'Agence de cadastre en forme numérique sur le fondement d'un certificat émis par un émissaire autorisé, tandis que les utilisateurs finaux (les citoyens) les reçoivent en version papier certifié par sceau et signature donnant ainsi à ce type de pièce la valeur d'un acte authentique.

Le JO n° 56 du 22.01.2014 publie la loi sur les amendements de la loi sur le billet à ordre qui prévoit le devoir d'en émettre pour

toute relation créancier-débiteur entraînant des dettes de 300000 denars ou plus. Le billet à ordre ne sera pas émis si la dette due à la base de billet à ordre excède 30% des recettes totales du débiteur réalisées au cours de l'année précédente. Elle introduit le billet à ordre en tant qu'instrument de sécurisation de recouvrement.

La loi sur la discipline financière (JO n° 187/2013) régit l'accomplissement à temps des engagements financiers entraînés par la réalisation des transactions commerciales entre les opérateurs économiques du secteur privé, ou bien entre les entités du secteur public et les opérateurs économiques du secteur privé afin de prévenir le non-paiement des engagements pécuniaires dans les délais prévus par la loi. Les opérateurs économiques du privé sont des sociétés commerciales/sociétés à propriétaire unique, des personnes physiques ou morales effectuant des activités à profit qui sont enregistrés. ■

Séminaire notarial à Kinshasa

L'Association du notariat francophone (ANF) et l'Union internationale du notariat (UNIL) ont contribué, les 31 mars et 1^{er} avril 2014, en République Démocratique du Congo, à un séminaire destiné à la préparation du projet de loi notariale qui sera présenté devant le Parlement.

C'est à la demande du président de la Commission des Relations extérieures du Sénat, Jean-Claude Mokeni Ataningamu, que le séminaire a été organisé au Palais du Peuple Kinshasa Linguala. Il s'est tenu à l'attention des membres des deux commissions des Relations extérieures et des deux commissions des lois du Sénat et de l'Assemblée nationale.

Six tables rondes ont été organisées autour des thématiques suivantes :

- Le rôle du notaire dans une société moderne.
- Le rôle du notaire dans l'amélioration du climat des affaires.
- Déontologie et responsabilité.
- Le statut du notaire : projet de loi notariale en RDC.
- La formation des notaires et le tarif.
- Synergie avec l'ANF.

Notaire et acte authentique

De nombreux notaires, experts et person-

nalités ont participé aux travaux : plusieurs membres de l'ANF, le président Dejoie, le secrétaire général Harissou, Régine Dooh Collins (présidente de la commission des Affaires africaines de l'UINL), Jacques Desvages, conseiller Ohada du Conseil supérieur du notariat, les sénateurs congolais Adambu Lomalisa et Mokeni Ataningamu, les députés congolais Bokana Wipa Bondjali et Bienvenue Lyota, André Franck Ahoyo, spécialiste du droit OHADA et le professeur Grégoire Bakanjdeda...

Le séminaire a répondu aux interrogations des parlementaires sur les missions, le rôle et le statut du notariat. Pour le sénateur Mokeni, le déplacement était essentiel, car « *l'incompréhension des parlementaires aurait eu pour conséquence de vider le texte de loi projeté de tout son sens, les parlementaires n'ayant aucune notion de la fonction de notaire et des caractères de l'acte authentique* ». Il s'est montré optimiste quant à l'adoption du texte de loi qui devait être présenté lors de l'actuelle session parlementaire. ●

Prix Turgot et francophonie

Le Prix Turgot récompense chaque année les meilleurs livres d'économie financière. Dans le cadre de sa 27^e édition, le Prix spécial de la francophonie a été remis, le 20 mars 2014, par Bernard Cazeneuve (ancien ministre du Budget devenu ministre de l'Intérieur) à l'ouvrage collectif dirigé par Jean-Pierre Vettovaglia *Déterminants*

des conflits et nouvelles formes de prévention, paru aux éd. Bruylant. Abdoulaye Harissou a contribué à l'ouvrage sous la forme d'un article consacré au Titre sécurisé simplifié (TSS) dans la prévention des conflits. Rappelons qu'il est l'auteur de *La terre : un droit humain* paru aux éditions Dunod en 2012. ●

>>>

Université du notariat à Abidjan

Plus de 300 notaires d'une vingtaine de pays ont participé à la 9^e Université du notariat d'Afrique qui s'est tenue du 21 au 24 avril en Côte d'Ivoire. La manifestation a été ouverte par Kablan Daniel Duncan, Premier ministre ivoirien, Mouhamed Tchassona-Traoré, président de la commission des Affaires africaines (CAAF), Régine Dooh-Collins, vice-présidente de l'UINL pour l'Afrique, et de Laurent Dejoie, président de l'Association du notariat francophone.

Les travaux ont porté sur :

- le notaire et la pratique des contrats publics-privés,
- les innovations en matière de droit OHADA (les sociétés et les sûretés),
- les propriétés superposées (la division des immeubles).

En marge de l'université, André-Frank Ahoyo a animé un forum sur « *Le rôle du notaire dans un pays en sortie de crise: la Côte d'Ivoire* » qui a vu la participation des notaires présents et de nombreux représentants de la société civile et du secteur économique, entreprises, banques, assurances... ●

Réseaux de la francophonie

L'ANF a participé, en tant que membre, aux Journées des Réseaux institutionnels de la francophonie organisées par la direction de la Paix, de la démocratie et des droits de l'homme de l'OIF. Elles se sont tenues les 20 et 21 mai 2014, à Paris autour de la thématique : « *Réseaux de la francophonie, vigies, leviers et viviers de la démocratie* ». Trois ateliers ont nourri les travaux :

- Conforter l'action des réseaux dans les secteurs du droit et de la justice.
- Renforcer la mobilisation des réseaux en vue d'une meilleure promotion et protection des droits de l'homme.

- Les élections : facteur de paix et de consolidation de la démocratie.

Laurent Dejoie est intervenu à la cérémonie d'ouverture de la présentation officielle du *Guide pour la consolidation de l'état civil, des listes électorales et de la protection des données personnelles* auxquels l'OIF, l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (l'AFAPDP), le Réseau des compétences électorales francophones (Recef) et l'ANF ont contribué. ●

REFFOP, la francophonie pour la paix

Le Réseau d'expertise et de formation Francophone pour les opérations de paix (REFFOP) a officiellement été lancé à Paris, le 14 janvier 2014, en présence d'Abdou Diouf, Secrétaire général de l'OIF et d'Hervé Ladsous, secrétaire général adjoint des Nations unies aux opérations de maintien de la paix. Le REFFOP et sa plateforme Internet concrétisent la

stratégie de l'OIF visant à « *favoriser l'usage de la langue française dans les opérations de paix et à renforcer la participation des personnels, militaires, policiers et civils francophones dans ces opérations* ». L'ANF est membre du Réseau, marquant ainsi le rôle social du notaire et l'expertise de la profession en matière de sécurisation foncière et juridique post-conflit. ●

OING, société civile et francophonie

En prélude au prochain sommet, quelque 300 personnes ont participé les 4, 5 et 6 juin dernier à Dakar à la 9^e Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING) et des organisations de la société civile (OSC). La plupart des participants est issue des OING accréditées auprès des instances de la francophonie et des représentants de réseaux partenaires de l'OIF³. Ils ont conclu leurs travaux par la Déclaration de Dakar, contribution de la

société civile aux futurs travaux des chefs d'Etat et de gouvernement francophones. François Grimaldi, représentant de l'ANF, a mis en avant le rôle du notaire dans la sécurisation foncière. ●

3. Réseau des associations professionnelles francophones, Réseau francophone pour l'égalité femme-homme, Réseau des experts francophones et la Plateforme internationale des réseaux jeunesse francophones, etc.

Sommet de la francophonie 2014 à Dakar

Le XV^e sommet des chefs d'Etat de gouvernement de la francophonie se tiendra les 29 et 30 novembre 2014 à Dakar au Sénégal autour de la thématique : « Femmes et jeunes en francophonie : acteurs de paix et vecteurs de développement ». La conférence internationale, présidée par le président sénégalais Macky Sall, sera l'occasion de « rendre un vibrant hommage à Abdou Diouf, ancien chef

de l'Etat sénégalais, au moment où il terminera son 3^e mandat en tant que Secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie ». Son successeur sera élu lors du sommet. ●

→ EN SAVOIR PLUS
www.francophonie.org

Jeunes francophones à Liège en 2015

Le 2^e Forum de la langue française se tiendra, du 20 au 23 juillet 2015, à Liège en Belgique sous le thème de « La francophonie créative ». Cette manifestation internationale est un espace d'expression et de dialogue pour les jeunes du monde entier quels que soient leurs statuts : entrepreneurs, innovateurs, créateurs... et quels que soient leurs secteurs d'intérêt : économie, culture, éducation, santé, environnement. L'un des

objectifs majeurs de ce forum est de relever les défis du XXI^e siècle en matière de développement économique et social, d'emploi et de développement durable en se fondant sur les potentialités des nouvelles technologies. Le 1^{er} forum, initié par Abdou Diouf, a eu lieu à Québec en 2012. ●

→ EN SAVOIR PLUS
<http://www.forumfrancophonie.org/>

Lumières francophones

Matins du Monde promeut la francophonie culturelle et ses acteurs.

Pour la directrice Marie Planchard : « *Croire en la francophonie, c'est croire aux combats de la mixité sociale, du respect des différences et des bienfaits de l'intégration* ».



Marie Planchard

Pourquoi avoir créé cette association ?

Mon engagement et mon histoire d'amour avec la francophonie viennent de mon métier. Depuis trois ans, je manage des artistes et m'occupe du développement de la carrière de l'auteur compositeur interprète de chansons françaises métissées Yor Pfeiffer (www.yor.mu). Un de ses livres phares raconte un voyage aux quatre coins du monde, avec la langue française comme lien aux autres. Cette chanson, construite comme un court-métrage coloré s'appelle *Mon pays c'est... le français !* À la première lecture de ce très beau texte, j'ai eu naturellement envie de contacter des écoles de français, langue étrangère, afin de leur faire connaître. La francophonie est une vraie opportunité de rencontre et un défi économique, culturel et humain qu'il faut relever ! Je suis donc allée au contact des acteurs de la francophonie : TV5 Monde, RFI, l'Institut français, le Cercle Richelieu Senghor etc., et ai fait de très belles rencontres sur le chemin !

Quelles actions menez-vous ?

Matins du Monde produit le spectacle *Les Joueurs de mots, une aventure francophone*⁴, né

de la récente rencontre entre Yor et l'humoriste et conteur franco-camerounais Saïdou Abatcha. Ils partagent la scène et invitent, à chaque programmation, un ou plusieurs talents francophones à les rejoindre. La Fondation Alliance française, partenaire et soutien de *Matins du Monde*, veut organiser une tournée en 2015 en Afrique, en Amérique du Sud et au Maghreb. Les *Joueurs de mots* proposent aussi des ateliers de créativité et d'expression, et interviendront sur les campus mais aussi dans les entreprises, autour du concept de « conte de faits », aux côtés de professionnels de l'innovation managériale. *Matins du Monde* produit par ailleurs une série documentaire *Cause, toujours tu m'intéresses*, interviews de personnalités francophones engagées, réalisée par Denis Dommel. ●

4. En 2014, le spectacle a été joué à l'Alliance française à Paris et le 20 mars, journée de la francophonie, au siège de l'OIF en présence de son Secrétaire général Abdou Dioul.

→ EN SAVOIR PLUS

www.m-d-m.fr
www.lesjoueursdemots.com

